



SYNDICAT NATIONAL DE
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES
Section Académique de Paris



CTA DU 15 mars 2022

Mesures de rentrée 2022 – Emplois de personnels administratifs et techniques

❖ Postes de Personnels de Recherche et Formation :

Suppression :

- 1 poste d'ATRF Collège Edouard Pailleron (carte cible RS21) – Poste vacant

Création :

- 1 poste de Technicien Lycée Chaptal

❖ Postes de personnels administratifs :

Suppressions :

- 1 poste catégorie C Collège Jules Romains (carte cible RS19) – Poste vacant
- 1 poste catégorie C Lycée Louis le Grand (carte cible RS21) – Poste vacant
- 1 poste catégorie C Lycée Janson de Sailly (carte cible RS21) – Poste vacant
- 1 poste catégorie C Ecole Nationale de Commerce (carte cible RS19) – Poste vacant
- 2 postes catégorie C Lycée Rabelais – Postes occupés (transfert des écoles médico-sociales)
- 0.5 poste catégorie C LP Corvisart Tolbiac – Poste vacant

Créations :

- 1 poste catégorie B Collège La Rose blanche
- 1 poste catégorie C Lycée Honoré de Balzac
- 1 poste catégorie C LP Maria Deraismes
- 0.5 poste catégorie C LP René Cassin
- 3 postes pour l'Equipe Mobile de Titulaires Remplaçants : 2 postes de catégorie B et un poste de catégorie A

Mesures de transformation d'emplois :

- Requalification d'un emploi de catégorie C en catégorie B Collège Georges Rouault
- Requalification d'un emploi de catégorie C en catégorie B Collège Guillaume Budé
- Requalification d'un emploi de catégorie C en catégorie B Collège Pierre Mendès France
- Requalification d'un emploi de catégorie C en catégorie B Lycée Claude Monet



SYNDICAT NATIONAL DE
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES
Section Académique de Paris



Mesures dans le cadre de la Carte Cible :

Postes d'adjoints techniques de recherche et de formation en laboratoire :

- Collège Françoise Dolto -0.5 poste d'adjoint Technique de recherche et de Formation Poste bloqué si mutation
- Collège Jean Perrin -0.5 poste d'adjoint Technique de recherche et de Formation Poste bloqué si mutation

Postes administratifs :

Au regard des critères retenus dans le modèle académique d'allocation des emplois administratifs, certains établissements apparaissent « excédentaires » et d'autres « déficitaires » par rapport au barème académique.

Dans un objectif de rééquilibrage, il est proposé de bloquer des postes dans les établissements qui apparaissent excédentaires au regard du modèle académique d'allocation des moyens.

Sont concernés pour la rentrée 2022 , les établissements suivants, en cas de départ des agents :

Collège Robert Doisneau	-1	Poste bloqué si mutation
LG Saint Louis	-1	Poste bloqué si mutation
LT Pierre Gilles de Gennes	-1	Poste bloqué si mutation